



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré

DEUXIÈME SYNDICAT TOUS CORPS CONFONDUS DE L'ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE

ADHESION STAGIAIRE 2020-2021

35 euros annuels, soit 11,90 euros après déduction fiscale

Cotisation spéciale : stagiaire non précédemment titulaire de la fonction publique

35 €

La cotisation de **35 euros** comprend l'adhésion : - au **SIAES** SYNDICAT **ACADÉMIQUE**,
- au **SIES** SYNDICAT **NATIONAL**.

Mme M.

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du **SIAES - SIES**

CPE **PROFESSEUR** Discipline :

Corps : Agrégé(e) Certifié(e) EPS PLP CPE

ETABLISSEMENT :

Commune :

Cotisation de 35 euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire virement (demandez-nous le RIB)

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 029 / 12 999 99 G
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :
Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

**Pour les adhésions enregistrées de mai à fin septembre 2020,
le chèque ne sera encaissé que le 1^{er} octobre 2020, une fois votre premier salaire perçu.**

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Impôts : Crédit d'impôt de 66% du le montant de la cotisation (attestation envoyée dès encaissement).

Au **SIAES - SIES**, la cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en juin 2020, vous serez adhérent(e) jusqu'en septembre 2021.

Vous pouvez également cotiser à n'importe quel moment de l'année.

Les adhérent(e)s du SIAES - SIES bénéficient :

- des publications régulières du **SIAES - SIES** et des lettres d'information numériques,
- de conseils et d'un suivi personnalisé pour tous les aspects de leur carrière,
- et bien évidemment pour les mutations inter-académiques **ET** intra-académiques (quelle que soit l'académie),
- de la disponibilité et de l'expertise des élu(e)s et responsables du **SIAES - SIES** par mail, téléphone et lors des réunions d'information organisées (mutations inter, mutations intra, permanences, congrès...).